

# CCOPA DIRM



## PROFESSION DE FOI

### Le Syndicat National OPA CGT

#### le syndicat garant du droit et proche des OPA

Les OPA ne sont ni fonctionnaires ni contractuels. Ils disposent de règles statutaires particulières, que l'administration a souvent tendance à ne pas respecter.

*Grâce à son expérience, sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à nos règles, le Syndicat National des OPA-CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA. Vos élus pourront s'appuyer sur l'expertise du SNOPA-CGT*

Nos règles statutaires sont toujours en évolution. Nous ne pouvons pas nous contenter du service minimum de l'administration.

*Conserver nos spécificités est impératif : Missions, métiers, maîtrise technique, expertise, haute technicité, expérience professionnelle, diplômes, fonction d'encadrement, spécialités sont autant de composants qui permettent de progresser dans le déroulement de carrière.*

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections. **Une représentativité a près de 76% dans les DIRM et plus de 50% sur l'ensemble du scrutin** aux élections de 2018 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA.

Devant une administration prête à tout, pour livrer le service public à la seule loi du marché, la mobilisation s'est imposée pour porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.



Le 18 juillet 2019, alors que le ministère parle de modernisation du statut, fait le chantage à l'évolution salariale en échange de la fin du corps.

**A la seule initiative de la CGT, les OPA ont bloqué la tentative de l'administration et clairement exprimé leur volonté d'amorcer le chantier en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.**

Le SNOPA-CGT a réussi à contrer les LDG (lignes directrices de gestion) imposées par la fonction publique qui visaient à supprimer les prérogatives des CCOPA. Ce qui a permis de pouvoir continuer à défendre les promotions et les déroulements de carrière des OPA.

Sur la loi 3DS, le SNOPA-CGT s'est battu pour que les OPA retrouvent le même niveau salarial, un déroulement de carrière et un niveau de retraite équivalent que ceux transférés par la loi de 2009. Au CT Ministériel du 8 juillet 2022, les amendements portés par la CGT ont obtenu l'avis favorable de TOUS.

Remontée des classifications les plus basses, normalisation de la promotion au choix avec la suppression de la barrière de concours et augmentation du niveau salarial pour plus de 50% des OPA.

Le SNOPA-CGT a interpellé le ministère qui oblige maintenant les collectivités territoriales à se justifier sur les promotions des OPA mis à disposition.

Le SNOPA-CGT s'est battu pour l'augmentation de la prime de rendement (le montant de référence est porté à 14%) et prise en compte pour la retraite.

Le SNOPA-CGT maîtrise parfaitement le processus de transfert des OPA vers le FPT, donc il est forcément prêt en cas de fonctionnarisation des OPA État, mais cette hypothèse est toujours écartée par la fonction publique.

Alignement du complément annuel des OPA sur celui des fonctionnaires, qui se traduit par une augmentation de ce régime indemnitaire.

L'action du SNOPA-CGT a permis de faire budgéter un million d'euro pour les mesures catégorielles des OPA.

Les OPA en postes sont environ 150 essentiellement sur des missions :

•Ateliers (Chaudronnerie - Métallerie / Garage

/ Mécanique / Peinture-Sablage / Menuiserie / Maçonnerie / Réparation des bouées métalliques et polyéthylène)

• Électrotechnique / Électronique / Informatique / Électricité / Gestion des stocks.

• Entretien des établissements de signalisation maritime ; mer et terre des ateliers, du parc automobile, des bureaux, des navires de l'armement centralisés avec convention etc.

• Maintenance du matériel POLMAR - Gestion des stocks et mise à disposition des matériels en cas de crise

• Formation et mise en exercice

Tous ces métiers sont valorisés et mis en avant par le nouveau ministère de la Mer avec une communication bien huilée, seulement l'absence de recrutements d'OPA, les départs en C3A en retraites ou volontaires font que les missions sont de plus en plus menacées par la politique du Gouvernement qui n'a d'autres objectifs



que de se désengager en transférant le patrimoine et les missions vers les collectivités ou en externalisant les tâches vers le secteur privé, en ayant recours à des contractuels emplois précaires sans perspectives.

La baisse des effectifs et le vieillissement des agents entraînent la mutualisation des moyens humains ainsi qu'une polyvalence accrue qui va à l'encontre de nos métiers. Les conditions de travail se compliquent.

La diminution sensible des crédits et des effectifs se traduit par la suppression et la privatisation des missions.

Quel avenir pour les OPA et quel devenir pour les DIRM ?

**La CGT défend  
Votre pouvoir  
d'achat  
Vos salaires**

**En Votant CGT  
Vous défendez le  
service public, vos  
missions et vos  
emplois**

Avec le développement de la polyvalence, le ministère mise sur l'adaptation des OPA à chaque changement d'orientation. Jusqu'où cela est-il acceptable? Et combien de temps cela peut-il durer ?

Les discussions qui sont engagées pour l'avenir des DIRM et des OPA vont être déterminantes. Nous avons besoin d'être unis et d'avoir un syndicat fort pour défendre le droit et l'avenir des OPA.

**Voter CGT  
C'est armer un  
syndicat national qui  
défendra vos règles  
statutaires**

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre

La CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA, par sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à notre statut particulier.

*Accordez votre confiance aux élus CGT*

Vos élus se battent pour le service public, obtenir des recrutements supplémentaires à un haut niveau de qualification, faire reconnaître et progresser les niveaux de qualification le plus haut.

**Donner un mandat à la CGT,  
c'est porter**

**les revendications suivantes :**

- ⇒ **Maintien et développement des missions phares et balises et de sécurité maritime, du patrimoine de l'État,**
- ⇒ **Maintien des centres POLMAR avec une meilleure coordination entre l'Etat et les collectivités,**
- ⇒ **Stopper les restrictions budgétaires et obtenir des crédits suffisants pour effectuer efficacement les missions,**
- ⇒ **Des formations spécifiques capables d'anticiper les nouvelles technologies et les métiers du futur,**
- ⇒ **Un pied de grille de classification en entrée au niveau Technicien,**
- ⇒ **La levée des blocages dans les déroulements de carrière et l'ouverture d'un débouché par le haut,**

**La survie des OPA du secteur maritime viendra du maintien de leurs missions et leurs métiers.**

**Recrutons sur nos métiers et formons des jeunes. Les OPA ont toute leur place dans certaines activités tel que les énergies renouvelables, l'éolien, le solaire dans les bouées plastiques, l'électronique ou autres....**

**Conservons un service public efficient pour rendre à l'utilisateur un balisage visuel digne afin d'assurer la sécurité en mer du simple plaisancier au professionnel de la mer.**

**Conservons, au sein de l'État, les missions liées à POLMAR qui sont cruciales en cas de catastrophe. Les centres POLMAR doivent être des services de proximité auprès des collectivités locales, départementales mais aussi régionales (ports décentralisés, grand port maritime autres...) de manière à renforcer le rôle du service public par une mission de sécurité nationale.**



- ⇒ Des recrutements de 100 OPA sans tarder pour renforcer et rajeunir les centres, répondre aux missions d'entretien du patrimoine, assurer la sécurité des usagers et des agents,
- ⇒ Limiter la polyvalence,
- ⇒ Maintien de tous les sites et aucune mutation forcée,
- ⇒ Des mesures catégorielles avec une revalorisation de la grille des salaires,
- ⇒ Déplafonnement de la prime de métier - minimum 5000€ avec déplafonnement à 7000€,
- ⇒ Extension du dispositif de départ anticipé amiante dans tous nos sites avec les remplacements correspondants.

*Je vote CGT  
pour défendre mes missions  
et mon statut.*



ma  
VOIX  
doit compter  
je vote CGT



**ÉLECTIONS CCOPA  
DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022**

